

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

publié le 10 12 24
mis en ligne le 10 12 24

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 22 novembre 2024

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELJE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Nombre de membres excusés : Mme Annie ZAPATA, M. Benoît LASCoux, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

MOTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET SUR LA SAUVEGARDE DU FONDS DE SOUTIEN A L'EXPRESSION RADIOPHONIQUE (FSER)

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Considérant le projet de Loi de Finances 2025, présenté le jeudi 10 octobre 2024 par le gouvernement, qui prévoit une réduction de près de trente pour cent (30 %) du Fonds de

Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER), soit une coupe budgétaire de plus de 10 millions d'euros, pour des crédits alloués à plus de 770 radios associatives en France.

Considérant qu'une telle réduction du FSER entraînerait des conséquences irréversibles, telles que la suppression de plus de 800 emplois dans un secteur déjà fragilisé, le recul du pluralisme médiatique et l'appauvrissement de la diversité médiatique locale, ainsi que l'inévitable affaiblissement de l'offre culturelle.

Considérant que les radios associatives, véritables entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, sont le deuxième employeur du secteur radiophonique, après le service public, mais qu'elles peinent déjà très largement à absorber les augmentations de charges d'exploitation et la diminution des dispositifs d'aide, tels que les emplois aidés.

Considérant par ailleurs que cette coupe budgétaire est d'autant plus paradoxale que les radios associatives sont en première ligne pour former leurs personnels et stagiaires – notamment de jeunes gens – à l'éducation aux médias et à l'information, mission essentielle face aux défis contemporains de concentration des médias, de croissance de l'intelligence artificielle et d'explosion des fausses informations ou « fake news ».

Considérant la présence, sur le territoire communautaire, de *Radio Pays de Guéret*, radio associative implantée de longue date au cœur du territoire, dont le rapport d'activité 2023 rappelle les principaux axes d'intervention autour, notamment :

- d'actions culturelles et éducatives
 - d'actions en faveur de l'intégration et de la lutte contre les discriminations
 - d'actions en faveur de l'environnement et du développement local
 - d'actions de formation professionnelle et de consolidation des emplois
 - de participation à des actions collectives en matière de programmes
- ...tous axes d'intervention déclinés en de très nombreux projets et partenariats locaux,

Considérant que cette réduction du FSER paraît d'autant plus incompréhensible, qu'elle diverge avec les priorités affichées et assumées par l'État lors des derniers exercices budgétaires et avec les grandes orientations définies par des initiatives telles que les *États Généraux de l'Information*, le *Livre Blanc de l'ARCOM*, ou encore tout récemment le *Printemps de la Ruralité*.

Considérant, dès lors, la menace qui pèse directement sur la pérennité et la survie même des radios associatives, dont on sait le rôle essentiel qu'elles jouent dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires.

Considérant, enfin, que ces médias de territoire et du lien social sont souvent les seuls à offrir une plateforme d'expression aux citoyens, à garantir la diversité des opinions, et à mettre en lumière les acteurs locaux, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des initiatives citoyennes.

Pour toutes ces raisons, conscients des risques que cette décision ferait peser sur l'équilibre du secteur radiophonique, sur l'emploi, et plus largement sur la cohésion sociale dans les territoires, sur les aires rurales tout particulièrement, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, réunis ce jour en Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Exigent qu'à l'occasion de l'examen du Projet de Loi de Finances 2025, soient actés la suppression pure et simple de cette réduction et le rétablissement du soutien à toutes les radios associatives.

Demandant que soit préservé – et dans la mesure du possible « sanctuarisé » sur les exercices budgétaires à venir – le fragile équilibre de financement des radios associatives qui est nécessaire pour sauvegarder la diversité et la vitalité des radios associatives en France.

La présente motion fera l'objet d'une transmission à Madame la Ministre de la Culture, à Monsieur le Ministre du Budget et des Comptes publics et à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'à la presse écrite et aux médias radiophoniques locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU